



Ref : CFVU2019/19-1006

**CFVU DU 03 OCTOBRE 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ RELATIVE A LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION DELOCALISÉE A LOMÉ**

- La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 03 octobre 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ RELATIVE A LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION DELOCALISÉE A LOMÉ.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 04/10/2019.*

Nombre de membres présents	<b>20</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>
Nombre de votes pour	<b>24</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente de l'Université,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Annexe : CFVU 2019/A19-1006